



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Etat d'urgence  
Chemin des Mouettes 14  
1007 Lausanne

dossier traité par JBL  
notre réf. Idaff 424460 – A.1/2024/85 - rp  
votre réf.

Lausanne, le 26 septembre 2024

**Publication de l'article « Une ville de Lausanne avare de solutions »**

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel du 10 septembre 2024 adressé à la Municipalité et nous avons pris connaissance de votre déclaration « Lausanne une ville avare de solutions » sur votre site Internet.

Par soucis d'exhaustivité nous tenons ici à retracer le fil de nos correspondances :

**20 mars 2023**

Votre courrier contenant votre demande pour des locaux « suffisamment spacieux à des conditions favorables ».

**4 avril 2023**

Notre réponse vous informant que la Ville ne disposait d'aucun local permettant de répondre à vos demandes et vous indiquant les espaces existants (Espace Dickens, Centre socioculturel Pôle Sud, FASL etc.).

**26 juin 2023**

Votre courrier évoquant l'espace Mercador à la place de la Riponne et spécifiant votre demande à savoir une location de bureau comme espace de travail, équipé de manière fixe pour la production de contenu médiatique de qualité et pour stocker du matériel.

**17 juillet 2023**

Notre réponse précisant qu'il existait un nouveau projet pour le Mercador à la place de la Riponne et en vous demandant de spécifier vos demandes en termes de m<sup>2</sup>, loyer etc. tout en expliquant qu'il n'existait pas de locaux disponible dans l'immédiat.

**11 août 2023**

Votre courrier détaillant vos besoins, notamment plusieurs pièces (bureau, espace commun, local isolé, salle de production vidéo, un atelier, cuisine, WC) un loyer pris en charge pas la Commune (ou au minimum un loyer réduit) ainsi qu'une gestion des lieux assumée entièrement par la Ville.



**Ville de Lausanne**

Municipalité

**13 novembre 2023**

Votre courrier demandant une rencontre avec Mme Natacha Litzistorf, du logement, de l'environnement et de l'architecture.

**16 janvier 2024**

Notre réponse vous mettant en relation avec le délégué à la jeunesse de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers et en vous orientant également vers la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise afin d'explorer d'autres pistes.

**15 avril 2024**

Votre courriel exprimant votre frustration et réitérant votre demande pour une « maison dédiée telle que décrite dans les courriers précédents » ainsi qu'une rencontre avec la Municipalité.

**23 avril 2024**

Notre réponse vous informant que la Municipalité avait traité votre dernier courriel en sa séance du 15 avril 2024 et qu'elle était au regret de vous informer que la situation évoquée dans les courriers précédents reste inchangée.

**10 septembre 2024**

Votre courriel informant la Municipalité de la publication de votre déclaration « Lausanne une ville avare de solutions » ainsi que la publication des échanges susmentionnés.

Au vu de ce qui précède et dans le contexte d'une pénurie de logement aigue, la Ville déploie des efforts considérables pour mettre à disposition des personnes en situation précaire des logements abordables. Vous comprendrez donc que nous ne sommes pas en mesure de vous offrir gratuitement une maison de cinq pièces.

Par ailleurs nous vous remercions de nous avoir informés que notre réponse du 23 avril 2024 ne figure pas sur la liste des échanges publiés sur votre site Internet. Par souci d'exhaustivité il serait opportun de rajouter cette correspondance tout comme la présente sur votre site.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter